

APPEL A PROJETS SOLIDARITE INTERNATIONALE

DU 10 JUIN 2024 AU 1^{ER} OCTOBRE 2024

CAHIER DES CHARGES

L'action internationale de la Ville se décline dans le cadre des actions de coopération avec des collectivités étrangères et également à Montreuil, dans les quartiers, dans les associations. Cet appel à projets à vocation à soutenir les actions de solidarité internationale portées par les associations montreuilloises dont c'est l'objet, promouvoir la participation des habitant.e.s aux projets de coopération, informer et sensibiliser, promouvoir l'ouverture au monde.

A travers cet appel à projets, la Ville de Montreuil encourage par ailleurs l'engagement des structures associatives et éducatives du territoire en faveur de l'apprentissage d'une citoyenneté mondiale qui se décline dans de nombreux projets socio-culturels, sportifs, de développement durable. Parce que chaque habitant.e de Montreuil est aussi citoyen.ne du monde, il peut être un acteur de la solidarité internationale.

Par cet appel à projets la ville de Montreuil entend enfin contribuer localement à la réalisation des Objectifs de Développement Durable définis et adoptés par l'ONU en 2015.

L'appel à projets comporte deux volets :

- **Le Volet 1** - projets d'appui au développement à l'international dans un des pays figurant sur la liste établie par l'OCDE et concernant une des 2 thématiques suivantes :
 - Environnement / Développement durable
 - Promotion féminine / Droits des femmes
 - Sport et Culture, vecteurs de paix
- **Le Volet 2** - projets à Montreuil d'éducation à la citoyenneté mondiale

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Le projet est à but non lucratif
- Durée maximum d'un an
- Le budget du projet inclut d'autres cofinancements, en complément du soutien qui serait accordé par la ville de Montreuil
- Le montant maximal du soutien sollicité, plafonné à 2 500 euros, ne doit pas excéder 70% du budget total.

SONT EXCLUS

- Les projets déjà réalisés.
- Les projets bénéficiant déjà d'un financement de la Ville en 2023, par exemple dans le cadre des programmes de coopération décentralisée de la Ville ou du contrat de ville.
- Les porteurs de projets ayant déjà bénéficié d'un financement dans le cadre de cet appel à projets l'année précédente.
- Les projets relevant d'objectifs individuels (voyage d'étude, création d'activité économique ...).
- Les projets qui prendraient parti dans un conflit politique international ou dans des conflits infra-étatiques.
- Les projets relevant d'une démarche d'aide humanitaire d'urgence, de dons de matériels, de collectes privées, de denrées alimentaires, médicaments, livres, etc ... ou d'une démarche à visée commerciale.
- Les projets en zone rouge (classement du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères).
- Les projets d'infrastructure, d'investissement.

QUI PEUT PRESENTER UN PROJET

- **Pour le Volet 1** : les associations domiciliées à Montreuil depuis un an minimum et dont le statut mentionne la solidarité internationale, ou, les associations œuvrant dans un des territoires de coopération de la ville de Montreuil.
- **Pour le Volet 2** : les associations domiciliées à Montreuil depuis un an minimum quelque soit leur statut.

RETRAIT ET DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- **Pour retirer un dossier de candidature, prendre rendez-vous** avec le service municipal des Echanges Internationaux et de la Coopération décentralisée : tél : 01 48 70 66 07 - mail : international@montreuil.fr
Le dossier de candidature correspondant à votre projet (volet 1 ou volet 2) vous sera remis à l'issue de votre rendez-vous. Il vous sera également indiqué à cette occasion la procédure de dépôt du dossier.
- **A la fin du projet** une restitution publique à Montreuil sera exigée et un bilan au plus tard six mois après la réalisation du projet.

DATE LIMITE DE TRANSMISSION DU DOSSIER

1^{ER} OCTOBRE 2024

**LES DOSSIERS SERONT INSTRUITS AU FUR A MESURE DE LEUR RECEPTION JUSQU' A LA
DATE DE CLOTURE**

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

